

Maintien et Actualisation des Compétences des agents de sécurité

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 1703297F — Mise à jour : 18 septembre 2025

Organisme responsable : GRETA-CFA DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Contenu

Objectifs

Maintenir et actualiser les compétences nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

L'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de la sécurité, indique le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle.

(conformément à l'article 8 du décret n°2017-606 du 21 avril 2017 relatifs aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité)

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle (tous les 5 ans) et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage de recyclage dans un délai de 12 mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

Formation obligatoire pour renouveler sa carte professionnelle auprès du CNAPS au 1er janvier 2018.

Programme

Gestes élémentaires de premiers secours

Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité

Compétences opérationnelles générales

Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Niveau de sortie

Niveau CAP, BEP

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2083040	Présentiel	Brest	04/01/2026	22/12/2026

Source : GREF Bretagne #1703297F